

PRÉFET DU CALVADOS

PRÉFECTURE
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE LA RÉGLEMENTATION
Bureau des titres

Caen, le 02 FEV. 2017

Le préfet du Calvados

à

Mesdames et messieurs les Maires du Calvados

Copie à mesdames les sous-préfètes

Objet : Mise en place des Centres d'Expertise et de Ressource des Titres pour les cartes nationales d'identité (CERT)

Pj : Liste des communes disposant d'un dispositif de recueil des demandes de CNI.

A compter du 2 mars les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques. Ce nouveau dispositif national expérimenté dans les Yvelines depuis le 8 novembre 2016 et en région Bretagne depuis début décembre vise à simplifier les démarches administratives tout sécurisant la délivrance des titres.

Les dépôts de demandes de CNI qui s'effectuent actuellement sous forme papier auprès de votre commune seront prises en charge uniquement par les communes disposant d'une station biométrique à compter de cette date. L'application TES (titres électroniques sécurisés) qui enregistre actuellement les demandes de passeports a été adaptée pour recueillir également les demandes de CNI. Les dossiers de CNI dématérialisés seront ensuite transmis pour instruction au Centre d'Expertise et de Ressource des Titres (CERT) CNI/Passeport implanté à la préfecture d'Alençon.

A compter du 2 mars, les communes qui ne disposent pas d'une station de recueil des CNI ne pourront plus réceptionner de demande. Je vous invite à diffuser largement cette information auprès de vos administrés. A cet effet, je vous transmets la liste des communes du département disposant d'une station biométrique. Cette liste correspond aux communes déjà pourvus d'un dispositif de recueil pour les passeports.

Le service des CNI de la préfecture continuera à instruire les dossiers qui lui seront transmis jusqu'à cette date et assurera le suivi de ces demandes en cas de retour du centre de production. En revanche, à partir du 2 mars, les mairies disposant de stations seront les seules habilitées à recueillir les nouvelles demandes et à les transmettre au CERT d'Alençon qui deviendra le seul interlocuteur de ces communes.

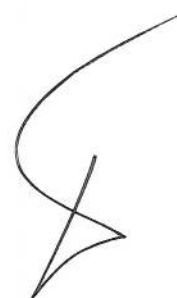
Les communes qui désirent maintenir un service de proximité à destination de la population pourront continuer à délivrer les formulaires de demande de CNI et aider les usagers à les compléter. Les usagers devront néanmoins être dirigés vers une commune équipée d'un dispositif de recueil pour déposer leur demande.

Les collectivités qui souhaitent aller plus loin et accompagner les usagers dans leurs démarches administratives en ligne (effectuer des demandes ou pré-demandes de titres, accéder aux téléprocédures...) pourront développer avec leurs propres moyens un espace numérique. Ces espaces numériques vous permettront d'aider les usagers à utiliser la future téléprocédure de pré-demande des cartes d'identité comme cela est déjà possible pour les pré-demandes de passeport et de gagner ainsi un temps précieux lors du dépôt de leur demande de titre.

Les modalités de mise en œuvre de ces points numériques sont en cours d'expérimentation, et j'ai demandé qu'un dispositif soit installé avant fin février dans le hall d'accueil du bâtiment administratif de la préfecture. Les mairies intéressées par ce dispositif pourront ainsi venir en découvrir le fonctionnement.

Le préfet,

Laurent FISCUS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping curve that descends and then loops back up to cross itself, forming a stylized, abstract shape.

**Communes disposant d'un dispositif de recueil de demandes
de Cartes nationales d'identité et de passeports dans le Calvados.**

- Caen
- Iffs
- Verson
- Douvres la Délivrande
- Bayeux
- Falaise
- Dives sur Mer
- Trouville-sur-Mer
- Aunay sur Odon
- Trévière
- Tilly sur Seulle
- Pont l'Evêque
- Hérouville Saint Clair
- Colombelles
- Ouistreham
- Lisieux
- Vire
- Honfleur
- Condé sur Noireau
- Mézidon-canon
- Evrecy
- Livarot
- Thury Harcourt
- Balleroy

Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) CNI-Passeports

Préfecture de l'Orne

Cité administrative-place Bonet
61 018 Alençon cédex